

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

Date de Convocation : 28/06/2021

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, Mr. BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Absente excusée : TEYSSIER Marie

Procurations : TEYSSIER Marie à Cathy DORIAT

Désignation d'un secrétaire de séance : Dominique Russo

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/05/2021

VOTE : UNANIMITE

2/ Convention de financement « Plan numérique Ecole »

M Morin expose que suite à l'appel à projet ouvert par l'Education Nationale pour l'équipement informatique des classes de primaire et la candidature de l'école de Davayat, notre commune a bénéficié d'une subvention de 4 252.00 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Une convention concernant le financement et le suivi d'exécution doit être signée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

3/Parcelle communale « Four à Chaux

Monsieur le Maire explique que les parcelles des Fours à Chaux cadastrée ZB 267 et ZB 274 sont délimitées entre les parcelles ZB 266 et ZB 274.

Il propose qu'une démarche soit effectuée auprès des propriétaires des parcelles mitoyennes pour une éventuelle vente.

4/Personnel communal

Monsieur le maire explique que le contrat de l'agent technique qui intervient à l'école se termine le 06/07/2021.

Il propose :

- qu'il soit reconduit à partir du 01/09/2021 sur un temps annualisé pour l'année scolaire 2021/2022 dans les mêmes conditions que le premier.

- qu'un CDD lui soit proposé du 16 au 31/08/2021 pour effectuer le grand ménage.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

5/ Convention de cession : lotissement Sud

Monsieur Le lotisseur se propose de viabiliser un terrain dans le cadre d'une procédure de lotissement. Pour cela il réalise des voies, des espaces et des équipements (réseaux) communs.

Afin d'être dispensé de constituer une association syndicale pour gérer ceux-ci, en application de l'article R.442-7 du Code de l'Urbanisme, le lotisseur souhaite conclure une convention avec la commune en application de l'article R.442-8 dudit code.

Il est procédé au vote : 14 pour 1 abst

Cependant, la convention devra être complétée et précisée, afin que la commission urbanisme présente une proposition au lotisseur pour approbation

6/Modification des statuts de la communauté de communes Combrailles-Sioule et Morge

Le Conseil municipal est consulté pour donner son accord sur la modification des statuts concernant l'opération « Vélorail ».

- Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

7/Motion de la Fédération nationale des communes forestières

CONSIDERANT:

-Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

-Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:

-L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

-Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur; -Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige:

-Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

-La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande:

-Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

-Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

Le conseil municipal à l'unanimité apporte son soutien à cette motion

> Questions et infos diverses

Participation du CMJ au conseil:

Le CMJ s'associera aux travaux de rénovation des murs de clôtures de l'école par la dépose et la mise en peinture des lattes des barrières de clôture.

Le CMJ envisage de s'associer au RDV de la galette des rois pour une animation à définir dans un esprit d'échange intergénérationnel.

Il évoque également l'idée d'une soirée annuelle de cinéma en plein air...

* Location de la salle : voir pour systématiser le nettoyage revoir avec Pascal Charbonnel pour les produits LV. Avertir la cantinière et CSM à chaque location

* Ancien cimetière : le principe d'un essai de végétalisation de l'ancien cimetière est retenu (Septembre /Octobre)

* Les travaux pour permettre l'installation du nouvel équipement informatique dans la classe de Catherine se feront en juillet (placard, prises de courant par des conseillers municipaux)

* Route de Chatel : mettre en place les ilots caoutchouc et quilles (conseillers municipaux)

- * Abri bus: la dalle a été coulée, mise en place du nouvel abri fin juillet par la région
- * La toiture du transfo rue de la ruelle a été reprise, le dispositif de sécurisation mis en place a été enlevé
- * Les enfants de Davayat qui passent en 6ième ont reçu une édition spéciale du dictionnaire Le Robert accompagné d'une inscription pour 4 ans à sa version informatique. Ce cadeau offert par la municipalité était complété par un dictionnaire Français/ Anglais.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 21H45